La Cagette est ouverte - Retour sur l'inauguration

Cela nous vous aura sans doute pas échappé, mais quand même, c'est bon de le répéter encore une fois : notre supermarché coopératif, est ouvert !!!!
Nous avons fait les choses vite, et bien. Suite à l'Assemblée Générale du 18 mars, où le OUI l'avait emporté à 99,5% (Cagette = république bananière ?), vous avez répondu présent·e·s lors de l'appel à souscription, avec plus de 120.000 Euros de promesses d'investissement en moins de 2 semaines ! Nous avons récupéré les clefs du local 19 avenue Clemenceau courant juillet. A partir de là, beaucoup se sont improvisé·e·s, peintres, électricien·ne·s, menuisiers, informaticien·ne·s afin de se lancer dans une véritable course contre la montre pour l'ouverture en septembre !
Avec une motivation sans faille, dans une ambiance déchaînée, une dizaine de bénévoles en moyenne était présente au "Clem" tous les jours pour mêler transpiration, solidarité et accomplir le miracle !
C'est avec une grande émotion, et une fierté toute particulière que nous nous sommes retrouvé·e·s nombreuses pour couper le ruban de notre supermarché coopératif le 6 septembre.
Bon. On l'a ouvert, notre magasin. Et maintenant ? Maintenant tout reste à faire !
Achalandage des rayons, amélioration des aménagements intérieurs, gamme de produits, modification des statuts de la coopérative… Vous avez envie de vous lancer ? Vous ne savez pas dans quoi vous impliquer ? On vous dit tout dans la suite de la Gazette de La Cagette !

Cath Gustau

Les chiffes au 30 septembre

Par Maxime Thoueille

638 coopérateur.rices / 656 prévus

460 coopérateur.rices ont fait leurs courses au moins une fois

43 948 € de ventes / 72 160 € prévues

3 raisons expliquent le décalage entre le prévisionnel de vente et le chiffre d'affaire réel :

1 - Surestimation des achats en non alimentaire (5% du chiffre au lieu des 20% prévus). Le rayon Droguerie, Parfumerie, Hygiène (DHP) va s'étoffer rapidement !

2 - L'hypothèse d'un panier moyen de 80€ à terme n'est pas atteint car nous manquons encore de références. Néanmoins nous avons passé la barre symbolique des 1000 références !

3 - Nous étions 450 membres début septembre, contre 553 dans le prévisionnel. Moins de personnes ont donc acheté, mais nous rattrapons ce retard plus vite que prévu (700 membres au 11/10) !

2 solutions sont en cours de réalisation pour améliorer la situation :

- Remplir les rayons et augmenter le nombre de référence. (cf plus bas)
- Augmenter les amplitudes horaires (cf encore plus bas !)

Achalandage des rayons : comment ça marche ?

Par Maxime Thoueille

Pour remplir les rayons, il faut que nous sachions ce que les coopérateur·rice·s veulent. Il est très important qu'on s'exprime tou·te·s à ce sujet.

Le classeur **ROSE** de l'approvisionnement est à la sortie du supermarché. Remplissons-le pour dire ce qu'on aime, ce qu'on n'aime pas, ce qu'on voudrait retrouver dans notre Cagette.

Les demandes sont étudiées par les "propriétaires de rayons", des petits comités autonomes au sein du groupe approvisionnement, composées de 3-7 personnes qui vont se charger de l'amélioration d'un rayon du supermarché (ex : rayon fruits et légumes). Elles et ils ont 3 missions :

1 - Recenser et faire remonter les envies des coopérateur·rice·s
2 - Chercher ces produits chez nos fournisseurs / recenser de nouveaux fournisseurs
3 - Créer la fiche article du produit pour que les salariés puissent les commander.

Si vous avez du temps et de la volonté, c'est une priorité au niveau du bénévolat.

Nouveaux horaires à partir du 25 octobre :

Ouverture du mercredi au samedi de 8h à 21h non-stop ! Youhou!

De plus, nous avons ouvert aux inscriptions les créneaux du lundi et du mardi pour anticiper l'ouverture du magasin.

Attention :

1 - Les personnes inscrites sur les créneaux du lundi et du mardi ne doivent pas venir jusqu'à nouvel ordre ! Vous recevrez un mail en temps voulu !
2 - Si vous souhaitez changer votre créneau pour participer le lundi ou le mardi, contactez le BDM.

Plus vite ces créneaux seront remplis, plus vite nous ouvrirons le lundi et le mardi !

L'Espace Membre :

C'est fait ! Nous avons bouclé le premier cycle de semaine A,B,C,D !
A la louche, nous avons un taux de présence de plus de 80%. C'est bon ça !
Afin de ne pas manquer notre prochain service, vérifions l'information sur notre Espace Membre, accessible par le menu situé en haut à droite du site web.

Si vous n'arrivez pas à vous connecter, contactez le Bureau des Membres.

Collectivement, Nous avons essuyé les plâtres tout en devenant plus autonomes sur les tâches quotidiennes. N'oublions pas que nous construisons ensemble notre supermarché. Utilisons donc les **cahiers rouges** dans le magasin et au bureau des membres pour remonter tout problème et piste d'amélioration.

Règlement par CB :

Depuis l'ouverture seule une de nos quatre caisses proposait le règlement par carte bancaire ce qui occasionnait quelques files d'attente, certes sympathiques pour bavarder, mais certaines fois on est pressés... Un nouveau terminal est arrivé et nous disposons donc maintenant de deux caisses équipées !

Wanted: personnes motivées pour s'impliquer dans les nouveaux comités :

Par Guillaume Pion

Si il y a bien un domaine dans lequel l'offre et la demande abonde à ne savoir qu'en faire c'est bien dans la construction de notre Cagette ! Et oui, on ne s'arrête pas de vouloir réfléchir, dire, se contredire, échanger, tomber d'accord (ou pas) et cela sur du très court, court, moyen, long et même trèèèès long terme !

En bref, Cagettes et Cageots adoré·e·s, La Cagette recrute et lance ses Comités !

Oui je vous entends d'ici, me regarder avec de grands yeux et me dire... kézako un comité ?? Et bien, un comité, c'est tout simplement un rassemblement de membres de notre vénéré projet qui décident de porter un sujet ou une action, d'y réfléchir pour ensuite le présenter en Forum pour que nous décidions ensemble comme on aime le faire le premier lundi de chaque mois.

Ah ! j'entends encore une question… c'est super mais comment crée-t-on un comité? En levant la main ! Pour l'organisation, tout plein de personnes sont prêtes à partager leur expérience dans ce domaine, à tel point que se lancer est encore plus sûr que de sauter à l'élastique !

Encore un doute ? Non ? Même pas un petit.. "on peut parler de tout dans les Comités" ? Et beh oui pardi ! De sujets de fonds comme de plus légers comme la prochaine couleur des murs du local rue Balard ou pour organiser notre futur AG, comme on l'a dit tout est possible à La Cagette alors n'hésitez pas à aller voir la liste des comités qui ont besoin de renforts !

Qu'est-ce qui vous emballe ?

A très vite, il me tarde, pas vous?

Les dernières décisions du Forum :

Le Forum d'octobre - la réunion mensuelle de La Cagette - a eu lieu lundi 02 octobre dans sa nouvelle formule: plus de place dans la salle de Bridge 30 rue Balard, plus court (19h - 20h30) et plus convivial avec un apéro partagé juste après ! 104 coopérateur·rice·s étaient présent·e·s !
Vous trouverez le compte rendu des âpres et joyeux débats dans le Compte rendu du Forum d'Octobre (en fin de Gazette).

Date du prochain Forum : 06 novembre 2017 à18h45 à La Bridgerie
(Salle de bridge, 30 rue Balard)

Comment remonter des sujets au Forum :

Par Cath Gustau

Vous souhaitez qu'on utilise une monnaie locale ? Vous aimez bien le savon d'Alep mais il provient de Syrie et cela vous dérange ? Vous pensez qu'on devrait ouvrir les jours fériés ? Qu'on ne devrait pas ouvrir les jours fériés ?
Bref, il y a un sujet dont vous aimeriez qu'on discute collectivement !
Deux moyens sont à votre disposition pour faire remonter des sujets au forum :

- le classeur avec les **fiches vertes** à la sortie du magasin
- le **formulaire en ligne**, accessible par un lien depuis votre espace membre

Remplissez, et le groupe Forum/AG se charge de trier les sujets pour préparer l'Ordre du Jour du forum. Attention : nous nous réunissons le 3e lundi du mois pour préparer le forum. Les sujets déposés après cette date seront donc traités le mois suivant !

Que fait la com ?

Par Charles Godron

- 4512 personnes sont abonnées à notre page facebook @LaCagette34
- Nous sommes 740 coopérateur·rice·s (samedi 14 octobre à midi)
- Les réunions d'accueil sont remplies !

Les opérations extérieures de la com :

23 sept : Notre stand à la Fête des possibles organisée par Alternatiba sur l'Esplanade a attiré beaucoup de monde toute la journée : on n'a pas arrêté !

30 sept : Visite de la Coop Singulière à Sète : deux heures de discussions autour d'une table, on aide les projets qui démarrent !

9 oct : Présentation de La Cagette au étudiants du Groupe Naturaliste de l'Université de Montpellier (GNUM) à la fac des sciences.

14 octobre : Projection du film documentaire Food Coop suivie d'un débat, dans le cadre du Festival Jean Rouch de cinéma ethnographique au cinéma municipal Nestor Burma.

12 nov : Festival « Artisans du monde » à Montferrier « Alternatives responsables : entre relocalisation au nord, au sud, et la place du commerce équitable » Participation au débat qui suit la projection du film « Nourrir une métropole ».

19 nov : Projection au cinéma Utopia du film documentaire « Le meilleur suffit » suivie d'un débat.

30 nov : Tenue d'un stand à « L'après-midi de l'Économie Sociale et Solidaire » à Supagro Montpellier.

19 déc : Soirée-débat organisée par la Mairie dans le cadre du Marché de Noël OFF en soutien à Coopalim, projet naissant à Strasbourg : La Cagette vient partager son expérience.

À venir :

- Présentation de La Cagette à « Mascobado » habitat participatif

- Janvier 2018 : Participation au débat suivant la projection du film documentaire Food Coop au festival « Terre et avenir » à Salon-de-Provence.

LA TRIBUNE LIBRE DE LA CAGETTE

Attention !
Notre supermarché sera fermé le 1er novembre et...
Nous devons encore trancher pour les prochains jours fériés à venir !

Par Alenka Doulain

C'est dans une ambiance endiablée que nous avons débattu de la pertinence d'ouvrir ou de fermer notre supermarché les jours fériés. Au nombre de 11, ces derniers posent un certain nombre de questions : perte de chiffre d'affaire, bien-être des salariés, droit du travail, etc. Un débat qui en cache bien d'autres... «L'asservissement volontaire à la Cagette = mythes et réalités» (vous avez deux heures). Nous n'avons pas réussi à trouver un consentement et avons par défaut décidé de fermer le 1er novembre. Ce n'est que partie remise car nous devons trancher lors du prochain Forum (le 6 novembre) sur le cas du 11 novembre ! Autant vous dire qu'on a besoin de vous : vous avez une proposition / question / remarque sur le sujet ? Rejoignez le Comité «Jours fériés» qui présentera une proposition lors du prochain Forum ! En attendant ce moment phare et pour nourrir vos réflexions, retrouvez les positions d'Elie, salarié à la Cagette; de Jacques, membre actif, de Marine, experte en droit social, de Nathalie, de Charles.

Retour sur le forum du lundi 2 octobre.

ParJacques Amat

La remarquable présence et participation des coopérateur·rice·s au dernier forum souligne que cette nouvelle formule semble répondre aux attentes des participants. Les échanges, nombreux, argumentés parfois passionnés ont révélé des lignes politiques différentes à prendre dans l'avenir.

Je reviens particulièrement sur un thème révélateur des jours fériés. Schématiquement, deux approches très distinctes se confrontaient avec argumentation, conviction et sincérité.

D'un côté, une approche plus «statutaire, formelle, conventionnelle». Des règles, des procédés, un certain formalisme tout en marquant une différence avec le réseau de la grande distribution pour améliorer les conditions de travail des salarié·e·s, des bénévoles et garder une certaine éthique.

D'un autre côté, une approche plus «personnalisée» avec des valeurs propres à la cagette. Pour reprendre ce qui a été dit pendant ou après le forum : « le 01/11 est un jour de semaine planifié dans le service d'un·e salarié·e donc pas forcément dérangeant « - «Le jour de l'inauguration pourrait être aussi un jour férié à la cagette» - «plus de chiffre d'affaire permettrait d'embaucher et donc de diminuer la charge de travail des salarié·e·s».

Par extension, ces points de vue peuvent-être aussi entendus sur l'application des règles du manuel des membres. Par exemple :»pourquoi demander des certificat médicaux aux bénévoles?» - «formulaire alambiqué des congés temporaires « - « pourquoi maintenir le service de 3h pour des coops déjà très investi dans le bénévolat à la Cagette ?»...

Dans notre fonctionnement, finalement on peut se poser la question : quelle est la décision, la règle, la ligne de conduite la plus appropriée pour un fonctionnement où la confiance et l'engagement personnel doivent prévaloir ?

Un fonctionnement plus formel peut nous contraindre à l'application de règles pas toujours efficientes mais souvent chronophages dans la gestion quotidienne. Cependant ce type de fonctionnement peut paraître plus sécurisant et garantir une équité entre les coops, avec un risque de routine ?

La pérennité de la Coop dépend aussi de l'enthousiasme que nous saurons entretenir au fil du temps. Des spécificités dans notre fonctionnement peuvent renforcer l'état d'esprit voulu dans le projet initial mais il peut-être aussi plus déstabilisant, nécessitant des ajustements plus ou moins fréquents.

Il me semble nécessaire de prendre le temps de la réflexion dans cette nouvelle étape de la Cagette

Étude pour Le serment du Jeu de Paume
Jacques-Louis David, entre 1790 et 1794.

La Cagette ouverte les jours fériés, ou comment faire le bonheur de nos salariés ?

Par Elie Daviron

Au forum du mois d'octobre, nous avons pris la décision d'être fermés le 1er novembre. Nous allons donc augmenter nos pertes et diminuer notre chiffre. Mais quid de l'interaction entre le bien-être de nos salariés et la réussite de notre projet ?

En tant que salarié, je pense qu'à moyen terme, pour améliorer notre bien-être, il va être nécessaire de recruter. Mais pour pouvoir embaucher, nous allons devoir réaliser nos objectifs économiques. Nous sommes engagés dans une forme d'organisation qui souhaite générer du bien commun plutôt que du profit, mais cela ne doit pas nous empêcher d'être capables de pragmatisme dans nos choix de gestion.

Ce qui nous distingue de l'économie capitaliste, c'est de mettre le management au service des travailleurs et de l'intérêt général : nous devons prendre soin de notre outil de travail ! Or nous sommes encore très loin de pouvoir tenir nos promesses d'améliorer les filières alimentaires et l'alimentation de nos membres. Si nous ne parvenons pas à réaliser nos objectifs économiques, nous ne parviendrons pas à dégager du temps humain pour réaliser nos objectifs politiques et philosophiques.

Pour revenir au forum d'octobre, il me semble qu'il a dérapé pour un certain nombre de raisons : nous étions nombreuses·x, nous expérimentions une nouvelle formule de forum, nous avons accepté de traiter une proposition qui n'avait pas été formulée en amont du forum et enfin, personne n'est venu devant les coopérateur·rice·s pour défendre la proposition d'être fermé les jours fériés.

Par ailleurs, selon nos prévisions de chiffre d'affaires, si nous fermons dix jours sur le premier exercice (onze jours fériés moins le 1er Mai), nous perdrons 25 000 € de chiffre en portant notre déficit de - 43 000€ à - 48 000€. Sur le deuxième exercice, ces dix jours représenteront 56000€ et porteront notre résultat de 72 000€ à 61 000€. En troisième année, ces dix jours représenteront 65 000€ et porteront notre résultat de 13 000€ à 0€. Ces baisses de chiffre impacteront les salaires, notre capacité d'embauche, nos investissements et, à terme, la sérénité des salariés.

Mais plus encore que dans ses conséquences économiques, cette décision m'inquiète dans ses conséquences pour notre processus de décision. Nous avons accepté de fermer une journée sans que le bénéfice d'une telle décision ne soit abordé. Quel est-il ? Nous avons choisi de tester son impact sur le chiffre d'affaires. Comment allons-nous mesurer son impact sur le bien-être des salariés par rapport à un jour de repos cohérent et choisi par le salarié ?

La Cagette et les jours fériés

Par Nathalie Blanchard

Il y a des symboles qu'on ne manipule pas ou des lignes jaunes qu'on ne franchit pas sans générer des débats. Rappelons que les symboles c'est comme la poésie, ça ne sert à rien et c'est indispensable. Le premier des symboles est peut-être la langue que nous partageons, qui peut nous unir ou nous désunir selon les époques et les contextes….
Donc en France, les 11 jours fériés et fêtes légales sont un symbole des luttes sociales auxquelles on peut être particulièrement sensibles aujourd'hui, dans ce moment de détricotage du Code du travail qui, au-delà de sa fonction de rassembler les lois et règlement relatifs aux relations entre employeur·se·s et salarié·e·s, renvoie aux luttes syndicales pour le droit de vivre et travailler dans la dignité. Mais les jours fériés se sont aussi négociés avec l'institution religieuse d'où une certaine ambivalence chez certains : on peut distinguer des jours fériés / fêtes religieuses et d'autres fêtes légales liés à un fait national ou international que la Nation a revendiqué comme participant de son patrimoine politique. Obtenir que ces jours fériés soient chômés et payés est le résultat d'une conquête sociale, et revenir sur ce droit constitue pour ceux qui se sont battus pour leur maintien, une régression. Toucher aux fériés, c'est toucher à l'imaginaire des luttes ouvrières, et c'est pourquoi le sujet est sensible, d'où les débats un peu passionnés au Forum.

Donc, approfondissons le débat…

L'argument économique de l'augmentation du chiffre d'affaire ne tient pas. Quand les supermarchés ont commencé à ouvrir le dimanche et les jours fériés, s'inscrivant dans une perspective libérale de dérégulation, leur perspective était de piquer des client·e·s aux autres enseignes ou aux petits commerces qui n'avaient pas les moyens de cette ouverture, car le pouvoir d'achat de nos porte monnaies n'augmente pas avec les amplitudes d'ouverture des magasins. Ce que vous dépensez un jour férié, vous ne le dépensez pas un autre jour ouvrable, et réciproquement. La Cagette ne travaillant qu'avec une clientèle dite « captive » (= les coopérateur·rice·s), elle ne drainera pas d'éventuels clients en recherche du seul magasin ouvert sur le boulevard. Et si la Cagette propose des horaires d'ouverture assez larges sur la semaine, répondant aux

besoins des coopérateur·rice·s, pourquoi aller faire ses courses un jour chômé ?
A la Cagette, on n'est pas dans cette logique libérale de concurrence, il s'agit bien au contraire de faire adhérer des personnes à un projet coopératif (je ne développe pas ici les dimensions de notre projet …) et aussi de ré interroger nos modes de consommation. Nous faisons le même métier que les supermarchés puisque nous vendons principalement - de l'alimentation, mais si nous sommes à la Cagette c'est que nous voulons précisément le faire différemment, et ça commence par notre gestion interne.
Les grandes enseignes qui ouvrent les jours fériés déclarent donner le choix aux salarié.e.s de travailler ou non les jours fériés. Quels choix ont-ils -le ILS étant un abus de langage car il s'agit surtout d'ELLES - ? Connaissez vous beaucoup de crèches, d'écoles ouvertes les jours fériés, ou d'aide à domicile qui viendront s'occuper de vos parents dépendants pendant que vous serez au travail ? ce n'est pas parce qu'aujourd'hui nos jeunes salariés n'ont peut-être pas encore charge de famille qu'il faut s'engouffrer dans ce type de fonctionnement, demain nous aurons des femmes qui, même si le choix leur est proposé ne seront pas aussi « libres » que leurs collègues masculins pour s'engager à travailler des jours chômés, et du coup en subiront aussi éventuellement des conséquences négatives (absence de prime pour ces jours travaillés par exemple).

Certes dans certains secteurs on travaille les nuits, dimanches ou jours fériés. Outre les paysans qui doivent s'occuper de leurs bêtes pour qui il n'y a ni dimanche ni férié, ce sont des services particuliers liés à la sécurité, la santé ou encore les loisirs. Les salarié·e·s de ces secteurs disent tous combien cela perturbe leur vie sociale et leur vie de famille. Le secteur des loisirs est consubstantiellement lié aux repos et vacances des autres salarié·e·s (le champ économique des loisirs s'est d'ailleurs quasi créé après 36 et l'obtention des 2 semaines de congés payés). Un cas particulier concerne les marchés. Effectivement certains marchés, peuvent se tenir les jours fériés. Sans doute deux explications à cette tradition. Souvent hebdomadaires, ils se doivent veiller à la régularité de leur présence, et les forains sont souvent des entreprises familiales qui recourent peu à des salarié·e·s. Comme cliente de marché, je dirais que les courses au marché représentent une autre démarche que les courses en magasin : en plein air, on y flâne, la diversité des étals invite à la curiosité, en d'autres termes le marché tel que nous le connaissons en France et sur les pourtours du bassin méditerranéen tient autant de la déambulation que de la nécessité de faire ses courses d'alimentation.. En voyage j'aime visiter les marchés ou s'exprime la respiration d'une ville. Et donc je peux me rendre dans un marche un jour férié alors que je m'interdis d'aller dans un magasin. C'est une affaire de poésie…

Enfin, la question des salariés : il ne serait pas acceptable de demander aux salariés de venir travailler un jour férié sans compensation. Aujourd'hui les salariés enfilent les heures au-delà du règlementaire et du raisonnable, ceci n'est pas satisfaisant. Nous avons à nous soucier de la qualité de vie au travail, nous devons trouver des solutions pour réduire ces dérives (organisation du travail, recours au bénévolat, embauches supplémentaires…) et veiller à ne pas ajouter une autre dérive à celles que nous devons réguler aujourd'hui.

Les jours fériés font partie du commun qui nous rassemble, petits espaces de liberté dans l'imaginaire collectif, moments de respiration volés au milieu dune semaine, et variables selon les années : le jeudi de l'Ascension, vous pouvez aller à la messe ou à la pêche, sans devoir en rendre compte à personne !

Le déjeuner des canotiers, Auguste Renoir, huile sur toile, 1880.

La question des jours fériés à La Cagette

Par Charles Godron

Puisque cette question a donné lieu à un débat animé lors du dernier forum, et que nous publions divers avis et réflexions sur ce sujet dans cette Gazette d'octobre, voici ma petite contribution personnelle au sujet.

D'abord un constat : il existe en France des jours fériés, qui sauf exceptions sont le plus souvent chômés. Il s'agit donc de jours durant lesquels les personnes ayant un travail prenant peuvent faire ce qui leur plaît, et aussi faire des courses qu'ils ont peu le temps de faire en période de travail.
Il y a un jour férié chômé obligatoire selon le code du travail si j'ai bien tout suivi : le 1er mai, les autres jours étant pour la plupart (à part le 8 mai, le 14 juillet, le 11 novembre) liés aux rites de l'Église catholique Romaine, donc de moins en moins représentatifs pour une grande partie la population.

En républicain laïque que je suis, je laisse chacun·e libre de ses choix et croyances, mais par ailleurs je prends assez mal que qui que ce soit se permette d'avoir quelque-chose à dire sur mon choix personnel de travailler ou de ne pas travailler lors d'une de ces fêtes religieuses dont je n'ai personnellement que faire.
Pour ma part par exemple, et dans l'esprit de la coopérative, le 28 avril me parle infiniment plus : c'est la date de la création de notre Coopérative, et c'est maintenant pour moi un jour à fêter, alors que je n'ai que faire de fêter Pâques ou la Toussaint.
Entendez-moi bien, je ne m'élève pas contre les traditions, les cultures, les religions, et je me battrai pour que chacun·e puisse vivre et penser comme il l'entend : chacun·e fait comme il lui plaît et ça ça me plaît. Mais je ne vois pas au nom de quel principe supérieur je devrais les subir, si mon choix libre et consenti est de travailler ce jour là. Et je considère de mon devoir de citoyen de lutter pour la liberté de choix et d'action de chacun·e de mes concitoyen·ne·s.

Alors que le 1er mai, Fête du Travail, soit un jour chômé d'accord, parce que j'aime bien les paradoxes, et que ne pas travailler le jour de la Fête du Travail c'est un sacré paradoxe… Cela dit force est de constater que c'est une journée le plus souvent consacrée à la lutte syndicale qu'à la fête (et je n'ai rien contre la lutte syndicale).

Concernant les fêtes républicaines, particulièrement celles liées aux guerres passées, j'en comprends bien entendu le fondement Républicain et politique. Mais ce n'est pas à l'occasion de ces jours devenus fériés que je pense à ceux de ma famille tombés pour défendre notre liberté de vivre selon nos choix et de nous exprimer et non sous le joug d'un système oppressif, mais chaque jour quand je me délecte de la liberté dont je jouis aujourd'hui grâce à leur détermination. Et c'est pour précisément leur rendre honneur que je considère de mon devoir de citoyen de défendre la liberté de chacun·e de pouvoir choisir en conscience ce qu'elle·il veut faire de sa vie, de ses journées et de ses nuits.

Question posée à Marine :

Par Maxime Thoueille

Bonjour Marine,

Nous avons plusieurs questions relatives aux jours fériés et aux congés de manière générales

Pour les jours féries :
- Quelles sont les obligations de l'employeur·se au regard du travail des salarié·e·s les jours fériés sachant que nous sommes rattachés au code du travail ?
- Pouvons-nous décréter des jours fériés autres que ceux mentionnés dans la liste du code de travail ? Par exemple le 26 décembre ou le 28 avril date de la création de la coop ?

Pour les congés :
La loi travail a-t-elle modifié la prise de congés la première année ?

Voilà les premières questions, si tu pouvais nous répondre par mail ce serait super car nous ne serons pas tous là et l'info circule mieux par mail entre nous.

Merci d'avance et à bientôt,

Maxime Thoueille

Réponse à Maxime :

Par Marine Dumoulin

Ci après les réponses à tes questions:

1 - Règles du Code du travail relatives aux jours fériés

Les jours fériés légaux (article L3133-11 CT) sont au nombre de 11: 1er janvier, lundi de Pâques, 1er mai, 8 mai, Ascension, lundi de Pentecôte, 14 juillet, 15 aout, Toussaint, 11 novembre, Noel.
Le seul jour férié obligatoirement chômé est le 1er mai sur la base du code du travail. Cela signifie que l'employeur ne peut pas exiger que le salarié travaille le 1er mai (sauf rare exception) et que le chômage du 1er mai n'entraine aucune diminution de salaire.

S'agissant des autres jours fériés légaux, plusieurs options:
- soit ils (tout ou partie) sont chômés car la convention collective de branche / un accord d'entreprise l'impose ou que l'employeur le décide unilatéralement. Dans un tel cas, le chômage ne doit entrainer aucune diminution de salaire (si les salariés bénéficient d'au moins 3 mois d'ancienneté).
- soit aucune convention collective / accord collectif n'est applicable. Dans ce cas, l'employeur·se peut décider de faire travailler ces salariés tout ou partie des jours fériés. Cela ne génère en soi aucune majoration de rémunération, sous réserve de l'application des majorations pour heures supplémentaires effectuées en cas de dépassement de la durée légale hebdomadaire.
En principe, le lundi de Pentecôte (ou un autre jour férié qui n'est pas le 1er mai) est travaillé afin de caractériser la journée de solidarité (article L3133-7 du CT).

2 - Possibilité de décréter d'autres jours fériés que ceux qui sont dans la liste légale?

Oui, dans l'absolu rien ne s'oppose à ce que soit décidé par l'employeur·se le chômage d'autres jours dans l'année qui seraient considérés comme «symboliques». Cet engagement peut être pris pour une année ou à durée indéterminée. Si l'octroi de ce jour supplémentaire chômé se reproduit plusieurs années de suite, cela deviendra un usage qui ne pourra être supprimé qu'après respect d'une procédure de dénonciation.

3 - Modalité de la prise de congés la première année ?

Depuis la loi du 8 aout 2016, le principe d'un droit de prise de congés payés dès l'embauche, sans attendre nécessairement la fin de la période d'acquisition (31 mai N+1), est posé.
Les congés sont pris par le salarié·e avec accord de l'employeur·se en respectant les périodes de prise des CP qui seraient définies (congé principal entre 1er mai et 31 octobre notamment).

J'espère que cela vous éclaire,

Marine

Ont participé avec passion et concentration à la réalisation de cette Gazette de La Cagette : Alenka, Cath, Charles, Elie, Guillaume, Jacques, Julien, Marine, Maxime et Nathalie, sans pouvoir citer nommément tou·te·s les autres trop nombreuses·x pour leurs conseils, avis circonstanciés, avisés et inspirants.

LA CAGETTE
Un supermarché coopératif à Montpellier

LA CAGETTE DE MONTPELLIER

Supermarché coopératif et participatif

Magasin et siège :

19 avenue Georges Clémenceau
34000 Montpellier
---
contact@lacagette-coop.fr
---
09 83 34 66 91
04 11 80 25 33

Ouverture du mercredi au samedi
de 8h à 10h45 et de 16h30 à 21h30

A compter du 25 octobre :
ouverture non-stop
du mercredi au samedi de 8h à 21h

Bureau des Membres :

11 rue Balard
34000 Montpellier

Ouverture du mercredi au samedi
de 13h30 à 19h

Renseignements sur place ou par
téléphone aux mêmes horaires :
04 11 80 25 30
04 11 80 25 31

Web : lacagette-coop.fr

Page fb : @LaCagette34

La Cagette de Montpellier - RCS Montpellier 829 951 847
Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique
© La Cagette de Montpellier - Octobre 2017

Forum Octobre
02/10/2017 - 18h45
Compte Rendu

Animateur·rice / Maître·sse du temps : Alix
Scribes : Catherine et Yannick
104 présent·e·s

ORDRE DU JOUR DU FORUM DU 02/10/2017					
Sujet à traiter	Qui ?	Tps	Nature	Document joint	Format
ACCUEIL : 18h45-19h					
POINT INFORMATIF SUR LES INDICATEURS DE SUIVI					
Présentation des "constantes de la Cagette" et validation de ces derniers. Ces indicateurs seront ensuite présentés à chaque forum et dans chaque Gazette		> 19h15	Décision	https://docs.google.c	Plénière
POINTS A TRAITER					
Présentation du nouveau format des Forums	Alenka	> 19h30			
Point communication	Charles	> 19h40	Information		Plénière
Retour des salariés sur l'organisation globale du supermarché, la question des horaires d'ouverture et des jours fériés, etc.	Les salariés	> 19h50	Information	https://create.piktochart.com	Plénière
Présentation des "comités" nécessitant du monde en urgence. On valide la création de comités globalement éphémères sur lesquels on communiquera lors de la prochaine Gazette	Elie/Guillaume	> 20h10	Information	https://docs.google.c	Plénière
FIN : 20H30 !					

L'ODJ a été plus ou moins respecté. **Félicitations aux 104 personnes s'étant déplacées pour parler de notre coopérative !!!!**

Sommaire de ce forum :

- Point informatif sur les constantes de La Cagette
- Retour sur le premier mois de vente
    - Objectifs et perspectives
    - Importance de l'enrichissement des rayons
- Nouveau format des forums
- Retours sur le premier cycle ABCD
- Comités et groupes de travail
    - Comités et groupes de travail : kézako ?
    - Idées de comités
    - L'action au sein d'un comité ou d'un groupe de travail peut-elle être considérée comme un service de bénévolat ?
- La Cagette sera-t-elle ouverte les jours fériés ?

Le point communication n'a pas été fait ; les évènements à venir pour la coopérative seront listés dans la gazette du mois d'octobre !

I. Point sur les constantes de La Cagette

Nombre de coopérateur·rice·s	**638**
Nbre de salariés	**5**
Nbre d'abonnés à la page Facebook	**4431**
Nbre de fournisseurs produits frais du mois	**21**
Nbre de fournisseurs autres produits du mois	**31**
> Nbre total de fournisseurs du mois	**52**
Nbre de fournisseurs locaux (- de 30km)	**28**
Nbre de fournisseurs proches (- de 100km)	**9**
Nbre de références produits en vente ce mois-ci	**871**
Qté de fruits & légumes du mois (en kilos)	**1600**
Chiffre d'affaires 2015 ASSO (en €)	**1 346€**
Chiffre d'affaires 2016 ASSO (en €)	**56 174€**
Chiffre d'affaires 2017 ASSO (en €)	**128 748€**
Chiffre d'affaires cumulé COOP (en €)	**46 794€**
Chiffre d'affaire du mois (en €)	**43 948€**
Capital cumulé (en €)	**160 540€**
Nbre de factures ventes cumulé COOP	**1704**
Nbre de factures ventes du mois	**1543**

Le décalage de 3000€ entre le C.A. de la COOP septembre et le C.A de la Coop cumulé s'explique par le fait que nous avons fait les dernières ventes d'août de l'épicerie sur le compte de la COOP.

Nous avons encore 73% de notre capital, constitué par des parts sociales au-delà des 100 euros, des montants qui ont été investis pour soutenir la coopérative et qui ont de grandes chances d'être retirées dans les 5 ans à venir. Nous devons donc encore consolider le capital avec plus de monde.

Questions / réponses sur les indicateurs :

- Si le CA est < au prévisionnel que se passe-t-il ? → Cela recule le moment où on sera viables. Si cela prend trop longtemps, cela entraînera l'échec de la coopérative. On en parle en dessous.
- Taux d'absentéisme sur les créneaux de bénévolat ? Sur le premier mois, on ne peut pas le dire précisément mais à la louche 80% des gens sont là sur les feuilles de présence.

Indicateurs demandés par les coopérateur·rice·s pour les prochains forums :

- Combien de coopérateur·rice·s consomment vraiment à La Cagette ?
- Idée sur le total du capital des tranches représentées ? (est-ce que qq personnes détiennent une grosse partie du capital ?)
- CA attendu et CA réalisé
- Historique et comparaison pour voir la progression du CA au fur et à mesure des mois. Sur le BP, dans l'onglet comptes de trésorerie, on a des infos sur le prévisionnel.

II. Retours sur le premier mois de vente

A. Objectifs et perspectives

- Au niveau des membres → nombre prévu atteint (objectif fin septembre: 656 mb / réel : 638 mb)
- Au niveau du Chiffre d'Affaire, on est en-dessous (72160 euros prévus, on n'a fait que 43948 euros) : pourquoi ?

Explications / pistes de réflexion :

- On avait prévu que les membres achèteraient 80% d'alimentaire et 20% de non alimentaire → on a largement surestimé les achats de non alimentaire (plutôt 95%/5%)
- On est partis sur un panier moyen de 80€ par mois et par membre à terme. On s'était fixé comme objectif 90% de ce panier moyen pour le mois de septembre (cad 72€) . Cet objectif n'a pas été atteint.
- Il n'y avait que 450 membres début septembre (553 prévus dans le Business Plan) → moins de personnes ont acheté.

Réaction à cette situation :
Réévaluation des hypothèses avec atteinte du panier moyen de 80 euros en mars 2018. C'est réaliste car les rayons ne seront remplis à 100% qu'en mars 2018 également.

Situation à nuancer :

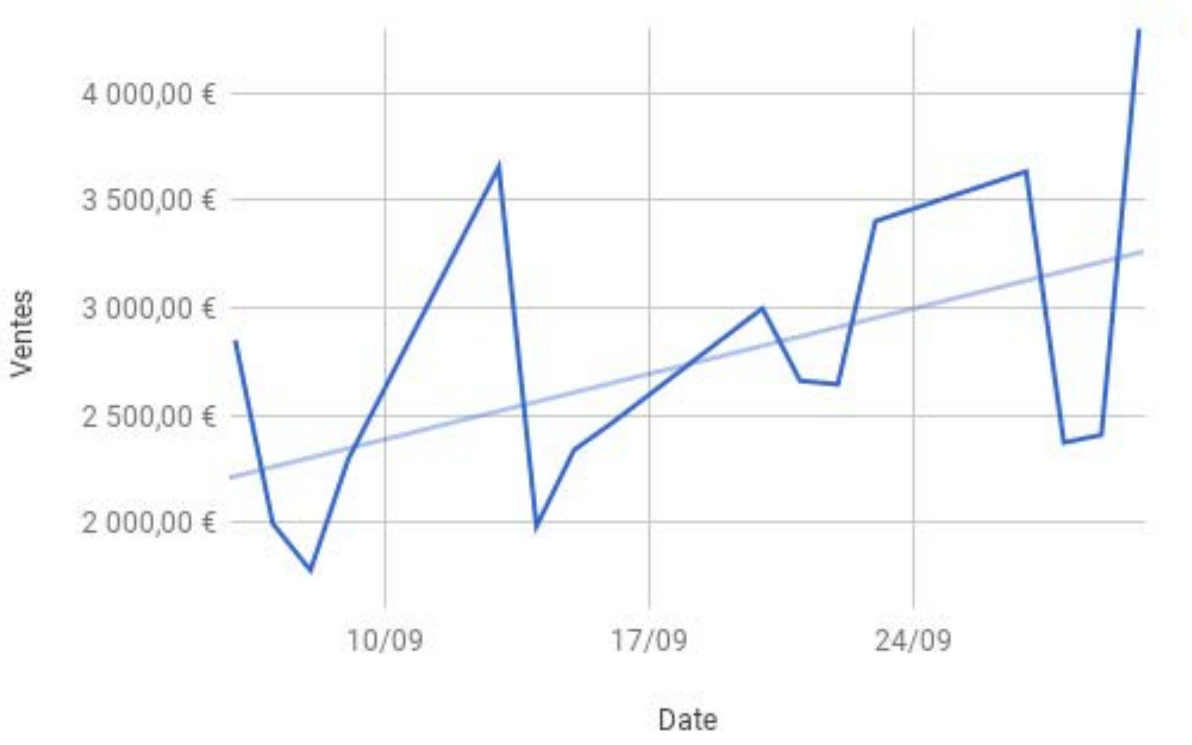

- Ventes en fortes progressions, pic systématique le mercredi et le samedi car il y a de + en + de produits et de coopérateur·rice·s.
- Cette réévaluation des objectifs remet-elle en cause notre projet ? Non : pour la première année (septembre 2017 - septembre 2018) nous avons 4 emplois aidés sur 5 et notre trésorerie est plus qu'OK. Le plus dur sera en mars 2019 au niveau trésorerie.

Que faire pour améliorer notre situation ?
- **Augmenter les amplitudes horaires** dès qu'on aura réussi à remplir les nouveaux créneaux : on va ouvrir du mardi au samedi 8h - 21h. Cette amplitude horaire est prévue pour dans 1 mois.
- Il faut **remplir les rayons**. Plus les rayons seront remplis, plus on aura le choix au niveau des produits, plus on vendra. On a 6 mois pour le faire, il faut prendre le temps pour que ce soit bien fait.

B. Importance de l'enrichissement des rayons

Le cycle sans fin de l'approvisionnement dans la coopérative:

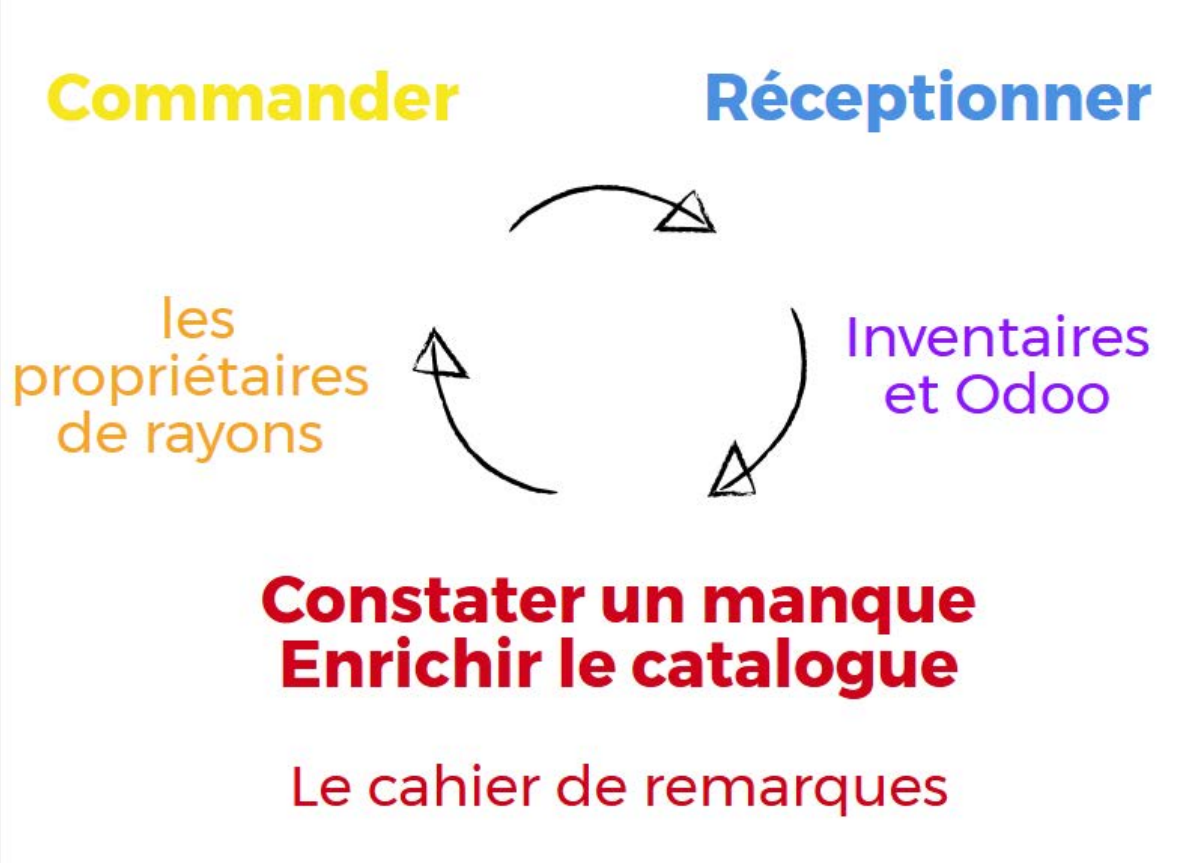

Remplir les rayons → On achète plus dans notre coop → On pérennise notre coopérative.

- Si on veut pouvoir remplir les rayons, il faut qu'on sache ce que les coopérateur·rice·s veulent. **Il est très important qu'on s'exprime tou·te·s à ce**

sujet→ carnet à la sortie du supermarché à remplir pour dire ce qu'on aime, ce qu'on n'aime pas, ce qu'on voudrait retrouver dans notre Cagette.

- Réforme du groupe approvisionnement :

C'est un groupe qui comporte énormément de membres, où il y avait des réunions très longues. Il faut simplifier le fonctionnement pour pouvoir être plus réactif·ve·s. → création des "**propriétaires de rayons**"

NB : les propriétaires de rayons sont des petites cellules autonomes au sein du groupe appro, de 3-7 personnes qui vont se charger de l'amélioration d'un rayon du supermarché (ex : rayon fruits et légumes).

3 missions :

1- Recenser et faire remonter les envies des coopérateur·rice·s

2- Chercher ces produits chez nos fournisseurs / recenser de nouveaux fournisseurs

3- Créer la fiche article du produit pour que les salariés puissent les commander.

→ si vous avez du temps et de la volonté, c'est une priorité au niveau du bénévolat.

III. Nouveau format des forums

- Nouveau lieu car nous sommes de plus en plus nombreux·ses à venir en forum : 104 aujourd'hui !!!!
- Une fois par mois le 1er lundi de chaque mois, à voir si on peut alterner de jour pour que tout le monde puisse venir à un moment ou à un autre, le jeudi a été évoqué, de 18h45 à 20h30. Pour les 2 prochains Forum on reste sur le premier lundi du mois comme prévu. Nouveau format: 15mn d'accueil, **1h30 de forum 19h-20h30** minutée par un.e maître.sse du temps**, puis temps convivial** pour accueillir les nouveaux et nouvelles, échanger entre nous…

Nouveau groupe de travail "Forum" mis en place en août :

- Pour soulager les salariés qui s'occupaient la plupart du temps de l'organisation de ce temps.
- Pour réfléchir à des moyens d'animation et de dynamisation du forum. On ne souhaite pas que le forum devienne une sorte de conseil d'administration où peu parlent et beaucoup restent passif·ve·s. IL faut que chacun·e puisse s'exprimer si elle ou il le désire.
- On a créé un nouvel outil pour construire l'ODJ en séparant l'information et la réflexion.
- 2 espaces pour faire remonter les idées pour le forum : fiches vertes au local, + google questionnaire (envoyé par mail avec l'invitation du Forum, sera remis dans la Gazette mensuelle)
- Réunion le 3e lundi de chaque mois pour étudier les demandes de sujets, préparer l'ordre du jour…- Pour nous rejoindre : forumag@lacagette-coop.fr n'hésitez pas !!!! Il y a plein de choses chouettes à faire, notamment des essais de moyens d'animation ou encore la rédaction de la gazette.

IV. Retours sur le premier cycle ABCD

- Nous avons maintenant 5 salariés : Julien, Thibaud, Antonin (depuis Juin), Elie (depuis début septembre) et Maxime (depuis mi-septembre).
Ils ont adopté un nouveau planning de fonctionnement: 1 en réception le matin, 1 la mi-journée (12h-19h), 1 le soir, 1 volant, 1 “développeur”. Ils tournent chaque semaine.
- On vient de finir un cycle de semaines ABCD : ils sont plutôt enthousiastes sur le fonctionnement. On a essuyé des plâtres mais ça se passe bien. On développe des outils pour améliorer le fonctionnement et que tout roule.

Présence de cahiers rouges à la coop pour faire remonter les dysfonctionnements dans le magasin : il faut les noter !!!! Car les salariés ne peuvent pas tout retenir. Ces infos sont super utiles pour construire NOTRE supermarché.

- Nous rentrons dans un nouveau cycle ABCD : on va tous et toutes s’améliorer.
Importance des super-cageot·te·s : ces personnes font le lien entre les salariées et l’équipe de membre bénévoles, il y a déjà quelques super-cageo.te.s mais il faut dans toutes les équipes (1 /équipe) pour que les équipes soit plus autonome. On compte sur tous les membres déjà venu dans le premier cycle ABCD pour former les nouveaux.elles! Le but est que les équipes deviennent un maximum autonomes et soulager les salariés qui pourront se consacrer au développement de la coopérative.

V. Les comités et les groupes de travail

A. Comité / Groupes de travail : kézako ?

1. Groupe de travail

Les groupes de travail sont des groupes qui ont une fonction permanente. Ils réfléchissent et agissent sur de grands pôles de La Cagette. Ils se réunissent régulièrement et ont une action de suivi sur le long terme.
ex : groupe aménagement du local

2. Comité

Ce sont des entités au sein ou séparé des groupes de travail, qui vont avoir une action ponctuelle- un projet. Ils sont constitués de moins de membres et sont donc plus réactifs pour améliorer un point en particulier de la coop.

- ex : comité amélioration des caisses : vont se concentrer sur l’amélioration des meubles de caisse, et ne parler que de ça, quand c’est fait le comité est dissous et les membres peuvent se consacrer à autre chose.

B. Idées de comités

Il faut que chacun·e trouve sa place à la coop. La coopérative n'en est qu'au début de sa longue vie, il y a plein de choses à faire!
Venez vous inscrire dans un groupe ou un comité pour faire vivre votre coopérative !!!
Il ne faut pas hésiter à venir et à proposer de nouvelles idées.
Pas besoin de compétence particulière, le plus important - comme toujours à La Cagette- c'est votre disponibilité et l'envie de participer.
Vous avez une autre idée non listée ci dessous? Vous pouvez aussi créer un nouveau comité, on peut accompagner n'importe quel·le membre pour faire quelque chose de nouveau !! Le groupe Forum se ravi de vous aider (contacter forumag@lacagette-coop.fr).

On a déjà des comités existants qui on besoin de renforts, et quelques petites idées de comités à créer en lien avec des besoins actuels:

Besoins	Proposition de comité	Référent.e.s	Contact
Faire une proposition aboutie pour le Forum du 6/11	Comité "jours fériés"	Catherine Gustau	gustau.catherine@gmail.com
Traiter les sujets de discussion proposés par les membres, définir l'ordre du jour du Forum, assurer la logistique du Forum	Comité ODJ Forum	le Groupe Forum AG	forumag@lacagette-coop.fr
Concevoir et mettre en place la logique et la forme de l'étiquetage des produits	Comité Etiquettes	Charles Godron	charles@chezcharles.fr
Résoudre les problème de code barres	Comité Codes barres	Jeremy Pougnet	jeenove@lacagette-coop.fr
Organiser une fête d'ouverture	Comité Fiesta	Yannick Causse	yannick.causse@live.fr
Organiser la prochaine AG	Comité Prochaine AG	Groupe à créer, des volontaires?	Si besoin d'aide : forumag@lacagette-coop.fr
Préparer la manière de traiter le sujet des Rattaché.e.s lors de la prochaine AG en janvier (définir le format d'animation adapté, différents scenarii, sonder les membres, etc.)	Comité Réflexion sur le sujet des rattaché.e.s	Groupe à créer, des volontaires?	Si besoin d'aide : forumag@lacagette-coop.fr
Animer les réunions d'accueil	Comité Réu d'acc	Jacques Amat	jacques.amat@wanadoo.fr
Se former sur les formats participatifs et se doter d'outils ressources sur le sujet (pour réunion, forum, AG)	Comité Techniques d'animation	Alenka Doulain	al.doulain@gmail.com
améliorer les rayons en prenant en compte les demandes des	comités de rayon	plusieurs référent·e·s	appro@lacagette-coop.fr

membres			
fabriquer les rideaux de nuit	comité rideaux de nuit	Elie Daviron	elie.daviron@gmail.com
Lister les avantages et inconvénients à accepter la monnaie locale montpelliéraine	Comité Monnaie Locale	Laurie Sarrasin	sarrasin.laurie@gmail.com
Une autre idée? Lancez-vous			si besoin d'aide, contactez forumag@lacagette-coop.fr

C. L'implication sur des tâches autre les créneaux de 3h peut-elle être considérée comme un service de bénévolat ?

- Un petit nombre de personnes très investies donnent énormément de temps à la coopérative, sur des domaines très important pour la construction de la coop (ex : informatique, aménagement du local…)
- Une réflexion a été menée dans le groupe de travail Bureau des Membres (groupe qui s'occupe du manuel des membres, planning de services, réunion d'accueil) : on se rend compte que les 3h/ mois peuvent être une contrainte pour des personnes très enthousiastes qui souhaitent s'impliquer dans leur domaine de compétences. Par ex. des personnes viennent spontanément nous aider sur de l'informatique, des travaux, et après on leur dit que pour faire leurs courses ils doivent encore faire 3h dans le magasin ce mois ci. On propose que les personnes qui s'investissent sur un projet puissent être exemptés temporairement de leur services de 3h dans le magasin (pendant 1 mois, 2 mois, etc).

Deux points de vue différents exprimés par les membres présent.e.s:

- Faire ces 3h/mois dans le magasin contribue à l'équité entre tous et toutes, tout comme l'investissement financier standard de 100€. C'est un pilier du projet.
- Imposer 3h/mois en plus de leur tâche à des personnes très enthousiastes qui sont prêtes à s'occuper d'une tâche, d'un projet peut être contre-productif : ces personnes ne s'investissent plus ensuite et c'est vraiment dommage pour la coopérative.

Il est aussi évoqué le fait qu'il est important que cela soit fait de manière transparente.

Une proposition émerge :

Sur une période test de trois mois (oct-décembre), les salariés sont compétents pour créditer les personnes nécessaires à l'avancée de la coopérative de leurs services, quand elles effectuent une mission temporaire correspondant à un temps équivalent à un service. Tous les crédits de services accordées seront notés par les salariés et accessible à tous sur le Google Drive de la Coop. Dans trois mois (début janvier), on réévalue la situation.

Pas d'opposition, proposition adoptée au consentement.

VI. La Cagette sera-t-elle ouverte les jours fériés ?

Gros débat, question de fond importante pour beaucoup de membre,pas encore tranché. Pour l'instant, on ferme le 1er novembre, car le consentement n'a pas été trouvé à la proposition d'ouvrir ce jour là.
Néanmoins un comité doit se créer pour présenter plus clairement la problématique au prochain Forum (implication financière de la fermeture tous les jours fériés, droit du travail pour nos salariés, compromis envisageables) et permettre de décider ce qu'on fait pour les prochains jours fériés.Toutes les personnes motivées pour préparer ce sujet sont invitée à se réunir pour préparer le sujet au prochain forum (lundi 6 novembre), contacter forumag@lacagette-coop.fr

Prochain Forum:
Lundi 6 novembre 2017 18h45 - Salle de Bridge 30 rue Balard